



## LE TEMPS DE TRAVAIL ET LE DROIT DE GRÈVE REMIS EN CAUSE !

Alors qu'un grand nombre de municipalités font bloc pour ne pas appliquer les 1607 heures dans leur collectivité et donc l'augmentation du temps de travail des agent.e.s, la Ville de Lyon a choisi de suivre les directives du gouvernement sans tenir compte des spécificités territoriales.

**Qu'est que cela signifie pour les agents de la Ville de Lyon et du CCAS :**

Ce qui est prévu	Ce que vous allez perdre
<p>✓ L'augmentation du temps de travail</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2 jours de congés en moins : 25 au lieu de 27 jours</li> <li>✓ Plus du tout de jours du maire</li> <li>✓ Finis également le Jours de médaille</li> <li>✓ Suppression des jours d'enfants de moins de 16 ans</li> <li>✓ Suppression du temps accordés aux femmes enceintes et jusqu'aux 2 ans de l'enfant pour partir plus tôt ou arriver plus tard à leur poste</li> <li>✓ En résumé, tous les avantages sociaux acquis au fil des années seront supprimés car dit extralégaux</li> </ul>

Dans le même temps, la ville en profite pour restreindre le droit de grève des agents en commençant par les agents des écoles et des crèches qui se verront défalquer systématiquement une journée de grève quel que soit le temps de grève effectué. Que vous fassiez grève 1 heure ou plus, on vous retiendra systématiquement sur votre paie 1 journée de salaire en moins.

**C'est pourquoi, les syndicats réunis en intersyndicale ont posé un préavis de grève pour la semaine du 30 août au 3 septembre 2021 pour tous les agent.e.s.**

Une réunion débat et d'information syndicale **HMI** se déroulera à la **Bourse du travail** le 30 août de 8h00 à 12h00.

**Augmentation du temps de travail, remise en cause du droit de grève :  
une seule réponse c'est NON !**

**VENEZ MANIFESTER JEUDI 2 SEPTEMBRE  
de 14 à 16 heures devant les grilles de l'Hôtel de Ville.**

**C'est le moment ou jamais de réagir, après il sera trop tard.  
Ne laissons pas cette nouvelle municipalité grignoter vos avantages sociaux.**

